



Réglementation

Le Conseil national dit non aux actions collectives – le Conseil des États doit faire de même

18.03.2025

D'un coup d'oeil

- Le Conseil national s'est fermement opposé à l'introduction des actions collectives, une décision que l'économie salue.
- Le projet serait intervenu massivement dans le système juridique suisse, qui a pourtant fait ses preuves.
- Le Conseil des États doit balayer définitivement ce projet dangereux et dépassé.

Le Conseil national s'est exprimé contre l'introduction d'un système d'actions collectives en Suisse. Le projet en question, anodin en apparence, aurait toutefois entraîné un changement de paradigme radical dans le système juridique suisse et déclenché une (r)évolution qui aurait favorisé une industrie du litige à l'instar de ce que connaissent d'autres pays.

Une vague d'actions menace

Ce projet s'apparentait en fait à un loup déguisé en agneau. Le risque était de voir émerger un nouveau type d'actions, agressives, et partant d'assister à des vagues d'actions qui auraient pesé en particulier sur les entreprises, mais en définitive aussi sur les consommateurs. Les expériences faites dans d'autres pays – d'Europe notamment – montrent que les actions collectives n'aident pas les personnes lésées, mais enrichissent surtout les avocats et ceux qui financent des procès.

La Suisse dispose déjà d'instruments juridiques qui fonctionnent

Le système juridique suisse prévoit déjà des instruments pour l'exercice collectif des droits qui fonctionnent, comme l'action des organisations et les procédures de règlement des différends. L'introduction d'un système d'action collective aurait non seulement créé des risques économiques, mais aussi sapé durablement la sécurité juridique en Suisse.

Une décision que le Conseil des États doit confirmer

La discussion n'est toutefois pas terminée: début avril, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États examinera le projet. *economiesuisse* espère que le Conseil des États reconnaîtra lui aussi les signes du temps et enterrera définitivement ce projet dangereux et dépassé du Conseil fédéral. Une place économique forte a besoin d'un système juridique fiable – et non de risques de plaintes injustifiées.

**Erich Herzog**

Responsable du département Concurrence et réglementation, General Counsel,
membre de la direction élargie

**Basile Dacorogna**

Suppléant de la direction romande, Responsable de projet Concurrence et régulation

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch